

Madame Lucie Lecours
Députée de Les Plaines
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.53a
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

Le 12 mars 2020, vous avez présenté à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition concernant le maintien de l'heure avancée de manière permanente.

Cette pétition demande d'abolir le changement d'heure afin que le Québec demeure à l'heure avancée en tout temps.

Au Québec, le changement d'heure est régi par la *Loi sur le temps légal*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, qui a remplacé la *Loi sur le temps réglementaire*.

L'adoption de cette loi visait à maintenir l'harmonie temporelle existant avec les États voisins en raison de l'entrée en vigueur de l'*Energy Policy Act of 2005*. Cette loi des États-Unis visant l'économie d'énergie prévoyait, notamment, que le passage à l'heure avancée s'effectuerait, à compter de l'année 2007, le deuxième dimanche de mars et le retour à l'heure normale serait différé d'une semaine, soit au premier dimanche de novembre.

Je vous remercie d'avoir soulevé à mon attention les enjeux liés à cette question. Soyez assurée que nous étudierons l'opportunité de modifier la pratique du changement d'heure au Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes salutations distinguées.



SIMON JOLIN-BARRETTE